



Déclarer ses enfants en tant que père

Par **Marie66_old**, le **21/08/2007** à **00:31**

Bonjour,

mon compagnon a eu 3 enfants avec la même femme. à la naissance elles les a reconnus, mais n'a pas mis le nom du père. en revanche à la maternité, il a signé un papier déclarant qu'il était le père. aujourd'hui ils sont séparés mais, il souhaite reconnaître les enfants pour continuer à les voir, car elle veut l'en empêcher. le problème est qu'il n'a pas le livret de famille. ma question est : "comment peut-on procéder autrement qu'avec le livret de famille?" y'a t'il une autre solution?

Merci beaucoup d'avance pour votre reponse. elle nous sera d'une grande aide. merci

Par **Dinah**, le **23/08/2007** à **21:39**

Bonjour.

Malheureusement, comme la mère des enfants les a déjà reconnu, je ne crois pas qu'il y ait un autre moyen que le livret de famille pour que le père puisse les reconnaître à son tour. Mais pour s'en assurer, il faudrait poser la question en mairie.